

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
02/01/89

Origine :
PAT

MME et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Réf. :
PAT n° 1332/89

Plan de classement :

26102					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

ACTIVITE A RISQUE N° 4523.3 "FABRICATION D'ACCESSOIRE DE CHAUSSURES, TALONS DE DE CUIR".

Information sur les conclusions des enquêtes réalisées dans l'activité à risque n° 4523.3 "Fabrication d'accessoires de chaussures, talons de cuir" - Comité Technique National des Industries des Cuirs et Peaux

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

M. SOUED

Téléphone :

42.79.30.88

02/01/89

Origine :

PAT N° 1332/89

MME ET MM les Directeurs

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

N/Réf. : AL/LS - Direction de la Gestion du Risque - Division de la
Prévention des AT - MP -

Objet : Information sur les conclusions des enquêtes réalisées dans
l'activité à risque 4523.3 "Fabrication d'accessoires de chaussures,
talons de cuir"

Lors de sa réunion du 21 Novembre 1988, le Comité Technique National des Industries des Cuirs et Peaux a examiné les résultats des enquêtes réalisées par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie de BORDEAUX, LYON et NANTES dans l'activité à risque 4523.3 "Fabrication d'accessoires de chaussures, talons de cuir".

Le Comité a demandé le transfert de cette activité du groupe de tarification 1 de la tannerie-mégisserie, vers le groupe 4 de la fabrication de chaussures.

Il a par ailleurs demandé en matière de prévention :

- une stricte application de la réglementation en vigueur sur les machines dangereuses ainsi que les recommandations R 219 sur les presses et celles établies pour les industries de la chaussure, de la pantoufle et de la maroquinerie (R 275)
- l'encouragement pour l'établissement des plans de circulation dans le cadre de la campagne "Ca bouge dans votre entreprise".

L'Adjoint au Responsable
de la DGR

A. BOUREZ